

**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome IV (1854)**

Mons Moretis, Montmoret, Montmoreth, Montmourot,

Village de l'arrondissement, canton, perception et bureau de poste de Lons-le-Saunier ; succursale ; à 2m de Lons-le-Saunier.

Altitude : 247^m ; à la tour, 330^m.

Le territoire est limité au nord par Ruffey, Saint-Didier, l'Étoile, Villeneuve-sous-Pymont, au sud par Courbouzon, Messia et Courlans, à l'est par Lons-le-Saunier et Villeneuve, à l'ouest par Courlans et Larnaud. Les Salines, la grange Chantrans, le château, Panthaise, le château des Planches, Saubief, le Pontot, Savagna, le château Gaillard, la grange Mercier, le Grand-Sugny ou les Baraques, le Petit-Sugny et l'Ermitage font partie de la commune.

Il est traversé par les routes impériales n° 78, de Nevers à Saint-Laurent, et 83, de Lyon Strasbourg ; par la route départementale n° 2, de Chalon en Suisse ; par les chemins vicinaux tirant à l'Étoile, à Savagna, à la route de Lyon, à Saint-Didier, de Lons-le Saunier l'Étoile, de la route de Bletterans au pont de Gerlans, de Savagna à Villeneuve, de Saubief et de Messia à la rectification de la route impériale n° 78, et de Montmorot au Grand-Sugny ; par la Vallière et ses canaux de dérivation ; le bief de Saint-Martin qui y prend sa source ; le ruisseau de la fontaine Rousselle, celui du Grand-Étang ou de Gerland et le bief de Montmorot. Il sera traversé par le chemin de fer de Bourg à Besançon.

Le village est situé sur les bords de l'ancienne route de Lons-le-Saunier à Bletterans, dans le bassin de la Vallière. Les maisons sont disposées par groupes, construites en pierre et couvertes on tuiles. On y remarque l'établissement des salines, l'ermitage, le presbytère, le château moderne de M. Nicolas, les maisons de M. Guigue de Maisod, de M^{me} Plantet et de M^{me} Perrin ; celles de MM. Willard, Mormard et Deleschaux à Savagna ; de M^{me} de Rouen au Grand-Sugny et de M. Jeunet au Petit-Sugny.

Population : en 1790, 1508 habitants ; en 1846, 1946 ; en 1851, 1925 dont 964 hommes et 961 femmes ; population spécifique par km carré, 160 habitants ; 331 maisons, savoir : aux Salines, 20 ; dans la rue de la Berne, 9 ; à la Grange-Chantrans, 3 ; au château des Planches, 6 ; à Saubief, 57 ; à Montmorot, 98 ; au Pontot, 2 ; à Savagna, 65 ; au château Gaillard, 1 ; à la grange Mercier, 1 ; au Grand-Sugny, 30 ; au Petit-Sugny, 36, et à l'ermitage, 6 ; 482 ménages.

État civil : Les plus anciens registres datent de 1655.

Vocabulaire : saint Grégoire.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Montmorot à reçu les cotes 5 E 52/6 à /15. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 638 à 647, 3 E 5481 à 5498, 3 E 8072 à 8075, 3 E 10575 à 10580, 3 E 13033. Tables décennales : 3 E 1223 à 1231.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 740 à 746, 2 Mi 440 à 443, 5 Mi 1274, 2 Mi 1108 et 1109, 2 Mi 1825 à

1828, 5 Mi 11 et 12 et 5 Mi 1184.

Cadastre : exécuté en 1810 ; surface territoriale 1214^h divisés en 3460 parcelles que possèdent 523 propriétaires dont 127 forains ; surface imposable 1152^h, savoir : 389 en terres labourables ; 357 en vignes, 147 en prés, 106 en pâtures, 101 en bois, 15^h 67^a en sol et aisances de bâtiments, 13^h en jardins, 11 en vergers, 6^h 49^a en friches, 2^h 32^a en saussaies, 1^h 16^a en carrières, 44^a en broussailles, 26^a en oseraies, 4^a en mares d'eau et 2^a en étangs, d'un revenu cadastral de 55.906 fr. ; contributions directes en principal 12.017 fr.

Le sol, partie en plaine et partie en cimes, rend six fois la semence et produit du blé, peu d'orge et d'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges et blancs assez agréables, peu de foin et des fourrages artificiels. On importe moitié des céréales et on exporte les 4/5 des vins. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des porcs, des lapins, des volailles et beaucoup de moutons; 25 ruches d'abeilles.

Il n'y a pas de châlet. Les habitants apportent vendre chaque jour leur laitage et leur jardinage à Lons-le-Saunier.

Foires : Il y a annuellement 2 foires qui se tiennent les 3 août et 18 octobre. Il s'y fait un grand commerce de chevaux, de bêtes à cornes et de grains ; elles sont aussi importantes que celles de Lons-le-Saunier.

Commerce : Les patentables sont : 8 épiciers, 1 charcutier, 1 aubergiste, 6 marchands de grains, 3 marchands de bétail, 7 cabaretiers, 7 coquetiers, 14 bouchers, 4 cafetiers, 2 marchands de vin en gros, 1 boulanger, 1 marchand de planches et 1 marchand de fromages.

Industrie : On compte à Montmorot 2 serruriers-mécaniciens, 2 voituriers, 2 charrons, 1 maréchal-ferrant et 1 menuisier.

Les établissements industriels sont : 1 fabrique de plâtre, 1 moulin à deux tournants avec battoir, 1 tannerie ayant 146^m cubes de fosses avec une machine à battre, 1 fabrique de vinaigre, 1 fabrique d'eau-de-vie, les salines et le gazomètre de Lons-le-Saunier, auquel est annexée une fabrique de chaux hydraulique.

On trouve sur le territoire des sablières, de la marne, des carrières de pierre à bâtir et de pierre de taille, exploitées, de la terre à foulon, du gypse, du sel gemme, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique.

Mines de sel gemme : Il y a moins de cent ans, les géologues les plus instruits affirmaient qu'il n'existait pas de mines de sel gemme en France. Différents sondages opérés au commencement de ce siècle, surtout celui exécuté à Vic en 1824, détruisirent ce préjugé. La compagnie concessionnaire des bancs de sel de l'Est envoya un sondeur habile à Montmorot, au mois de juillet 1830. Les travaux furent poussés avec activité, et le 8 janvier suivant on commença à rencontrer les terrains salifères à une profondeur de 129^m. L'eau retirée de ce puits marquait de 19 à 21 degrés de salure à l'aréomètre. On continua le sondage pour constater l'épaisseur des couches, et le 15 janvier on avait déjà pénétré à une profondeur de 66° dans le sel. Des écoulements continuels ne permirent pas de continuer l'opération. Le résultat obtenu paraissait si avantageux, que le préfet du Jura s'empessa de l'annoncer au ministre comme un événement d'une haute importance.



Le roi, par une ordonnance du 6 janvier 1842, fit concession au domaine de l'Etat, pour être attachées à perpétuité à la saline de Montmorot, des mines de sel et sources salées situées sur les communes de Montmorot, Lons-le-Saunier, Messia, Courlans, Saint-Didier, l'Étoile, Chille, Villeneuve-sous-Pymont, Perrigny et Montaigu, ce qui comprend une surface de 19 kilomètres carrés, 99^h 85^a. Un second trou de sonde fut ouvert la même année au fond d'un puits qui avait 14^m 63^c de profondeur. Le forage fut poussé jusqu'à 20^m, puis suspendu tout à coup. Un arrêté préfectoral du 30 juillet 1845, approuvé par le ministre le 13 décembre suivant, autorisa M. de Grimaldi à ouvrir ou à maintenir en activité cinq nouveaux trous de sonde pour l'exploitation du sel gemme par voie de dissolution. Un rapport de l'ingénieur des mines de Chalon-sur-Saône, sur les dangers que pouvait offrir la multiplicité de ces puits, jeta l'effroi dans Montmorot. La population se croyait menacée d'un engloutissement prochain. Il fallut un nouveau rapport de M. Boyer, ingénieur en chef des mines, pour dissiper ces craintes chimériques. M. de Grimaldi fit achever le puits commencé, et en ouvrit quatre nouveaux. Les trois derniers ont été exécutés en 1850 et 1851. Les sondages, poussés jusqu'à l'énorme profondeur de 306^m, ont permis d'étudier le sol d'une manière toute spéciale. *Le résultat de ces sondages opérés à travers le terrain keupérien figurent en entier dans le livre de Rousset.*

La couche de sel qui se trouve sous le puits salé de Lons-le-Saunier, ayant été soulevée par la faille qui s'est ouverte depuis la montagne de Pymont, est beaucoup plus élevée qu'à Montmorot. L'exploitation de ce puits pendant plusieurs siècles a formé des excavations souterraines dont la voûte, de nature marneuse, s'est affaissée dans certaines parties, et a occasionné les enfoncements dont nous avons parlé à l'article Lons-le-Saunier.

Biens communaux : une église, un cimetière en dehors et au nord du village, béni le 6 juin 1778 ; un presbytère près de l'église, dont la reconstruction, exécutée en 1855, a coûté 12000 fr. ; une maison commune, bâtie en 1840, qui a coûté 33.000 fr. ; elle renferme, la mairie, le logement de l'instituteur, celui de l'institutrice laïque et les salles d'étude, fréquentées en hiver par 107 garçons et 105 filles ; un abattoir public autorisé le 8 août 1827 ; un champ de foire ; une fontaine avec lavoir à Montmorot et une autre à Savagna ; une promenade publique, emplantée d'arbres et contenant un jeu de quilles ; une pompe à incendie manœuvrée par une compagnie de 50 pompiers, et 95^h 67^a de pâtures, forêts, terres labourables, jardins, vergers, carrières et oseraies, d'un revenu cadastral de 1.779 fr.

Bois communaux : 29^h 95^a.

Budget : recettes ordinaires 6.919 fr. ; dépenses ordinaires 6.421 fr.

Bureau de bienfaisance : Il a été fondé par M. Guigne de Maisod. Ses revenus sont de 57 fr. répartis chaque année entre 21 indigents.

NOTICE HISTORIQUE

Montmorot est situé entre la Vallière et une colline arrondie, dans un large défilé qui unit la région des montagnes à la plaine. Du haut du rocher qui le domine, la vue embrasse une grande partie du département. Les salines, la ville de Lons-le-Saunier, les châteaux de l'Étoile, d'Arlay, de Pymont, du Pin, l'ermitage de Montciel, les églises de Montain, de Saint-Étienne-de-Coldres, le bourg de Montaigu, le village de Courbouzon, l'entrée du vallon de la Sorne et les premiers gradins du Jura, bornent l'horizon à l'est et au sud ; à l'opposé se déroulent les immenses plaines de la Bresse et de la Bourgogne, où la nature se plaît à déployer toutes ses richesses. Ce vaste panorama, qu'on contemple avec ravissement au milieu des ruines séculaires d'un château illustre par ses souvenirs, est découpé par les eaux argentées d'une foule de ruisseaux et par des routes qui convergent dans toutes les directions.

Il ne peut y avoir de doute sur l'existence de ce village antérieurement à la conquête des Gaules. Son nom primitif, que les Romains cherchèrent en vain à latiniser, fait allusion aux sources salifères qui jaillissent sur son territoire. Il est certain que les Celtes ont exploité ces eaux précieuses. On a trouvé dans les environs des haches en pierre de jade, une médaille d'or à l'effigie de Philippe, roi de Macédoine, et des tombelles gauloises qui forment encore des éminences près du hameau de Sugny. Sous la domination romaine, la population ne fit qu'augmenter, comme le prouvent les nombreux débris antiques que l'on a recueillis sur différents points de la commune. Un *oppidum* ou plutôt un *castellum* s'élevait au sommet de



la montagne et protégeait la route qui reliait la ville gauloise de Lons-le-Saunier à celle de Chalon-sur-Saône, La tradition de la *Vouivre*, qui jadis hantait cette citadelle, est une preuve de son ancienneté. Les pentes du rocher sont recouvertes de tuileaux à rebords. On a trouvé, au milieu des ruines du *castellum*, une médaille en bronze à l'effigie d'Antonin-le-Pieux, des boules de pierre, percées, provenant d'un *abacus*, instrument de numération en usage chez les Romains, et une grande clef de bronze, de forme très remarquable. Entre le château et la côte du mont Coelius, s'élevait une opulente villa, habitée vraisemblablement par l'officier impérial préposé au gouvernement du pays et qui avait sa principale résidence dans le château fort.

En 1741, lorsqu'on creusa les fondations du clos de la saline et des maisons du directeur, les ouvriers ramenèrent à la lumière, entre autres objets, les restes d'une fontaine et le squelette d'un guerrier. Au mois d'août 1811, en redressant la route de Lyon à Strasbourg, l'albâtre, le marbre, le porphyre, le granit vert et rouge, des débris de mosaïques et des colonnes répondaient à chaque coup de pioche. Une des tuiles à rebords portait le nom de CLARIAN., abréviation du nom de *Clarianus*, architecte célèbre au siècle d'Auguste. M. Gorin découvrit, en 1824, sur l'emplacement de cette villa, en face de la saline, la base d'une colonne d'ordre corinthien et de pierre tendre dont les moulures avaient été arrondies à l'instrument du tour, des monnaies aux effigies d'Antonin, de Marc-Aurèle, Lucius-Verus, Commode, de Julia-Mamœa, mère de l'empereur Alexandre, de Gordien-le-Jeune, de Constantin et de Crispus (138 à 354 après J.-C.).

En 1825, on rencontra, dans le même terrain, la base d'une seconde colonne, aussi de l'ordre corinthien, et de granit rouge, un autre fragment de colonne plus petite et de pierre calcaire, des tablettes de marbre serpentín, des carrelages de marbre épatique, des tuiles striées, des tuyaux de vapeurs, des couches de ciment, de chaux et de briques broyées, des murs de fondation, des traces d'incendie, des ossements humains, des débris de poterie rouge, noire et blanche, parmi lesquels se distinguaient le fond d'un vase empreint du mot LAVRICIUM et un joli bas-relief qui avait orné l'anse d'une aiguière. C'est une figure à laquelle il manque la tête et les pieds ; elle représente une femme sortant du bain, portant à son sein la main gauche et posant la droite sur un linge. Enfin, parmi ces petits objets se sont trouvées deux cuillers de bronze, de forme ronde et aplatie, du genre de celles que Bernard de Montfaucon et dom Martin mettent au nombre des instruments de sacrifice et qui servaient à prendre l'encens dans l'*acerra*. Dès-lors, les fouilles ont encore augmenté d'intérêt. Au mois de mars 1826, on décombra successivement trois mosaïques très rapprochées les unes des autres. M. Duparc, enchanté de cette découverte, s'empessa d'acheter à grand prix le terrain qui les recéait, M. Gorin a mis à découvert une grande partie des fondations de cette magnifique villa, et notamment l'hypocauste sur lequel ont existé des bains domestiques alimentés par les eaux de la fontaine de Montciel. Parmi des tuiles de 64 mm de toute face (*tegulae bipedales*), qui avaient reposé sur des piliers composés de carreaux en terre cuite superposés de 21 millimètres d'épaisseur (*bersales pilae*) et qui avaient formé le plancher de trois chambres de bain, il y en avait une au milieu de laquelle sont imprimés les sigles Q. G. M., et l'on y voit encore debout des tuileaux de brique carrés, qui servaient à porter la chaleur au calorifère au *laconicum* et au *tepidarium*. C'est de la même propriété de M. Gorin qu'est sortie une statue mutilée de Diane, sculptée dans une niche. Ce morceau, qui est de pierre de Vergenne, conserve la tête et une partie du buste. La tête a 81 mm de hauteur, ce qui fait apprécier à 65 c celle du personnage entier. La déesse chasserresse avait le front décoré du croissant, les cheveux relevés, le sein couvert d'une tunique agrafée sur l'épaule et le haut du bras orné d'un bracelet, comme la Diane dont Chiflet a donné la figure dans son *Vesontio*. Enfin on a trouvé, dans le même lieu, une boucle d'oreille à charnière, figurée en serpent qui se mord la queue. Les invasions multipliées des Barbares, qui se succédèrent dans la seconde moitié du IV^e siècle, surtout sous le règne de Constance, de 355 à 357, amenèrent l'anéantissement de Montmorot. Il paraît qu'il se releva assez rapidement de ses ruines, car au XI^e siècle son état était déjà florissant.

Seigneurie : Un terrier dressé en 1456 par Jean d'Autrey, conseiller du duc Philippe-le-Bon, et Huguenin Charreton, d'Arlay, clerc, tabellion général de ce prince, contient, dans les plus grands détails, les droits seigneuriaux attachés au domaine de Montmorot. Ce document, déposé aux archives du Doubs, mériterait d'être publié dans toute son étendue. La châtellenie de Montmorot comprenait, à cette époque, le château bâti sur la montagne, le Bourg-dessus, le Bourg-dessous, Saubief, Savagna, les deux Messia, Macornay et

Vaux-sous-Bornay, en toute justice ; *Courbouzon*, en haute justice seulement, la justice moyenne et basse ayant été donnée par le duc Philippe-le-Bon à Antoine de Courbouzon, le 18 mars 1453 ; *Chilly*, en haute justice seulement, laquelle fut encore donnée par ce prince à Antoine de Vaudrey, chevalier, seigneur de l'Aigle et de Chilly ; *Courlans*, en haute justice, la basse appartenant à Pierre de la Tour de Culay ; deux meix en toute justice situés à Frébuans et tenus en fief par Jean de Sainte-Croix, seigneur de Clémencey, du chef de Louise de Sugny, son épouse ; plusieurs meix en haute justice, situés à Chavannes et possédés par différents gentilshommes auxquels appartenait la justice inférieure ; enfin des meix épars dans les villages de Plaisia, Charcier, Charézier, Maynal, Crançot, Chapelle-Voland, Coligny, Montagna-le-Reconduit, l'Aubespain, Chilly et Eschalon près Montréal dans le Bugey, appartenant à des sujets qui s'étaient mis volontairement en la bourgeoisie et garde du souverain de Bourgogne.



Le châtelain statuait sur tous les crimes et délits que la législation frappait d'une amende de 60 sols, de 7 sols et de 3 sols. Les peines corporelles étaient prononcées par le bailli d'Aval ou son lieutenant. Les fourches patibulaires, pour l'exécution des criminels, étaient à quatre colonnes et placées sur la montagne de *Cye* (Montciel), sur le bord de la grande voie de Lons-le-Saunier à Lyon. Il y avait pour l'exposition des coupables un pilori à côté des halles. Ce pilori, soutenu par plusieurs pièces de bois, supportait une galerie qui communiquait à une forge dans laquelle se rivaient les chaînes des prisonniers. Le seigneur avait le tiers du four banal du Bourg-dessus, les deux autres tiers appartenant, à titre d'inféodation, à Pierre du Pin et Lancelot de Sugny, écuyers ; le four banal de Saubief ; un moulin banal situé à Montmorot sur la rivière de *Lésigne* ou de *Vallière*, proche de la halle ; les langues de toutes les grosses bêtes tuées dans les deux bourgs, et deux bancs de boucherie dans le Bourg-dessus ; il percevait les lods sur les mutations d'immeubles, à raison du treizième du prix ; une redevance de 60 livres lorsqu'il mariait une de ses filles, et une autre redevance d'une mesure de froment et d'une *geline* sur tous les étrangers qui venaient puiser de l'eau salée dans son puits à muire. Il lui était dû en outre deux droits de *péage* et de *rouage*.

Le tarif pour le péage était le même que celui d'Augerans qui se percevait à la Loye. Suivant des lettres patentes du duc Philippe, datées à Espoisse le 18 septembre 1433, le péage de Montmorot fut déclaré être un membre de celui d'Augerans. Ce tarif peut donner une idée du commerce qui se faisait alors. Il était dû «l° pour une balle de laine, fustaine, épicerie et autres marchandises du même genre qui se mettaient en balles, du poids de 22 pierres ou 203 quarterons, 8 sols ; pour une balle de draps de couleur, 18 deniers estevenants ; pour une balle de draps sans couleur, 4 deniers ; pour mille harengs, 10 deniers ; pour cent livres de cire, 12 deniers ; pour une balle d'acier, 4 deniers, et pour un grand cheval, 8 deniers ; chaque juif devait 30 deniers. Ce péage était amodié, en 1456, à Denis Tournier, de Saubief, moyennant 201 livres. Celui qui passait sans payer et sans entrer dans le bureau du fermier, devait une amende de 50 livres estevenantes, outre la confiscation des marchandises.

Un autre péage, appelé *rouage*, se percevait depuis la rivière de *Seille*, du côté de Bletterans, jusqu'au Pontot ou petit pont qui séparait la seigneurie de Montmorot de celle de Lons-le-Saunier. Ce péage, dont les princes de la maison de Chalon-Arly étaient seuls exempts, était fixé ainsi qu'il suit : pour un char et une charrette, chargés ou non, 6 blancs ; pour une bête chargée ou non, amenée à la foire de la Pentecôte, à Lons-le-Saunier, 1 denier ; pour chaque pièce de vin qui se vendait à Montmorot pour être emmenée ailleurs, 1 blanc. Indépendamment de tous ces droits, le seigneur possédait une vigne sur la pente de la montagne, de 60 ouvrées, un monticule couvert de buis près de Montmorot, appelé la *Rochette-Buissieuse*, et des cens sur divers meix, La seigneurie de Montmorot, après avoir appartenu dans l'origine aux rois de Bourgogne, passa aux comtes héréditaires de cette province. Elle se partagea, au commencement du XI^e siècle, dans des proportions inégales entre la branche aînée de nos comtes et une branche cadette dont les membres prirent le titre de *vicomtes* et de sires de Montmorot. Cette origine commune n'est point prouvée d'une manière précise, mais elle repose sur des présomptions qui équivalent à la certitude, Ainsi la qualification de vicomte, le droit de sépulture dans l'église cathédrale de Saint-Étienne de Besançon, dont jouissait la maison de Montmoret, l'immensité de ses domaines, qui s'étendaient depuis le Grandvaux jusqu'à la rivière de Braine, son partage dans le domaine de Montmorot, ses alliances avec des familles souveraines, sont autant de preuves incontestables, Les comtes de Bourgogne avaient un donjon sur la montagne de Montmorot, et, autour de cette forteresse, un bourg appelé le *Bourg-dessus* ou le *Bourg-le-Comte*. Les sires de Montmoret avaient un autre château à côté du précédent et un bourg à ses pieds où était l'église, appelé le *Bourg-dessous* ou le *Bourg-le-Sire*, qu'on a appelé plus tard, par corruption, bourg de *Sirques*, de *Serques* ou de *Surques*. Cette division nous oblige à établir, comme nous l'avons fait pour Lons-le-Saunier, et comme nous aurons à le faire pour Salins, deux

séries de seigneurs.

Seigneurs du Bourg-le-Sire. Le premier personnage connu de la maison de Montmoret est *Guillaume*, qui embrassa l'état religieux à l'abbaye de Tournus et donna à ce monastère l'église de Saint-Corneille de l'Etoile et celle de Saint-Didier, qu'il tenait sous la mouvance de sa famille (1078). Le vicomte *Thiébert* de Montmoret, et Guy, sire de Scey, vendirent ensemble, en 1078, l'église de Scey à Bernard, abbé de Baume. Le même Thiébert vendit encore à ce prélat, du consentement de Hugues, clerc, et de ses autres frères, l'église de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier. Dans une donation faite, en 1147, par Guillaume, comte de Vienne et de Bourgogne, à l'abbaye de Cluny, on voit figurer comme témoins Guy de Monnet, Guillaume de Neublans, Aimon de Château-Renaud, *Viard* de Montmoret, *Étienne*, son fils, et *Milon* de Montmoret. Thiébert II de Montmoret fonda, en 1170, la chartreuse de Bonlieu, et la dota de possessions considérables qu'il tenait sous la suzeraineté de Gérard, comte de Vienne. Il eut trois fils, Pierre, Hugues, et Humbert qui fut moine. *Pierre*, sire de Montmorot, fils aîné de Thiébert II, confirma, l'an 1200, à la chartreuse de Bonlieu, les biens qui lui avaient été donnés par son père, et en ajouta de nouveaux du consentement de son épouse et de ses deux fils, en présence d'Humbert, son frère, d'Ulric de Montmoret, Albérie de Binans et autres seigneurs. Son sceau, attaché à cet acte, le représente à cheval, son épée à la main. Il avait épousé Béatrix de Coligny, fille d'Humbert II, sire de Coligny et du pays de Revermont, et d'Yde de Vienne, de laquelle il eut 1° *Jacques*, 2° *Humbert* de Montmoret, chevalier, surnommé Arragon. Ce dernier consentit, l'an 1200, au don fait par son père à la chartreuse de Bonlieu ; il en augmenta les possessions, l'an 1223, par ses riches aumônes, et fit un traité, en 1229, avec l'abbé du Grandvaux, au sujet de la justice qu'ils devaient exercer contre les sujets de leurs terres convaincus de vol. Il paraît qu'il eut deux fils, dont l'aîné fut *Richard* de Montmoret, chevalier, bailli de Dijon, lequel déclara, en 1285, que Richard, sire de Dampierre-sur-Salon, était son héritier du sang, et *Gérard*, dit Arragon, chevalier, châtelain de Montmoret, qui fit hommage, au mois de janvier 1294 (v. st.), à Jean de Chalon, sire d'Arlay. *Jacques*, sire de Montmoret, épousa Étienne de Ruffey, et en eut un fils du nom d'Étienne. *Étienne*, chevalier, sire de Montmoret, Ruffey et Bletterans, releva le nom et les armes de sa mère. Jean, comte de Bourgogne, ordonna à son héritier de réparer les dommages qu'il avait causés à ce seigneur dans sa terre de Bletterans. Huguette, veuve d'Humbert, dit Gallois de Vers, lui fit hommage, en 1277, de ce qu'elle possédait à Montmorot. Otton, comte palatin de Bourgogne, lui manda, en 1279, de reprendre en fief, de Jean de Chalon, la seigneurie de Largillais (commune de Chapelle-Voland). Il avait épousé *Béatrix* qui était veuve de lui en 1293, l'ayant rendu père d'une seule fille, du nom de Marguerite. *Marguerite*, dame de Montmoret, Ruffey, Bletterans, Largillais, etc., recueillit la riche succession des maisons de Montmoret et de Ruffey; elle était mariée, en 1298, au seigneur de Joinville, dont elle n'eut qu'une fille, *Agnès* de Joinville, qui fut religieuse à Château-Chalon. Cette dame passa, avant 1304, à de secondes noces avec Hugues de Vienne, seigneur de Lons-le-Saunier en partie et de Seurre. C'est ainsi que les seigneurs de Vienne sont devenus propriétaires de cette portion du domaine de Montmorot. Il y a eu d'autres branches de la maison de Montmoret qui ont subsisté jusqu'aux XVI^e et XVII^e siècles. L'une d'elles eut la seigneurie de Bornay dont elle prit le nom ; d'autres eurent celles de Pélasgey, Liconas, Rotalier, etc. On peut en voir la généalogie dans l'Histoire des sires de Salins, par l'abbé Guillaume.

Armoiries : Les armes de la maison de Montmoret étaient losangées d'argent et de gueules.

Seigneurs du Bourg-dessus : Gérard, comte de Vienne, eut le bourg de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier et le Bourg-dessus de Montmorot dans le partage de la succession de Guillaume II, son père. Il réunit à son patrimoine la seigneurie de Salins, par son mariage avec Maurette, fille et unique héritière du sire Gaucher III. Guillaume II de Vienne, son fils aîné, lui succéda, en 1184, dans la seigneurie de Montmorot, et transmit cette terre, en 1224, à *Henri*, son second fils, et à *Guillaume III*, son petit-fils. Henri mourut à Genève en 1233 ou 1234, sans laisser de postérité. Guillaume III, son neveu, recueillit sa succession. Ce seigneur, ayant embrassé l'état ecclésiastique, fut nommé haut-doyen de l'église métropolitaine de Besançon. Après la mort de son oncle, il se fit relever de ses vœux et épousa Isabelle ou Élisabeth de Lorraine dont il n'eut pas d'enfants. Il avait fait de Montmorot le chef-lieu de toutes les terres de sa domination. C'est là qu'il recevait l'hommage des seigneurs de Bagé, de Beaujeu, de Bosjean, de Ruffey, de Desnes, Courlaoux, Montjay, Longwy, Chilly, Cuiseaux, le Villars, Neublans, Navilly, Verdun, Branges, Coligny, Montréal, etc. Mort en 1255, il laissa son immense fortune à Huguenin ou Hugues IV d'Antigny, sire de Pagny, et à Henri de Pagny, sire de Sainte-Croix, frères, ses deux neveux, nés du mariage de Béatrix, sa sœur, avec Guillaume d'Antigny, sire de Pagny ; mais il avait disposé de

Montmorot, à titre de douaire, en faveur d'Isabelle de Lorraine, son épouse. Par un traité de l'an 1250, cette princesse accepta des héritiers de son mari le château de Pymont en échange de celui de Montmorot, *à la vaillance de mille livres de terre à estevenans*. Hugues IV, sire de Pagny, eut Montmorot dans son lot. Ses deux fils furent *Philippe*, dit de Vienne, et *Jean*. Ces deux seigneurs n'ayant pu s'entendre aimablement pour partager la succession de leur père, mort en 1277, nommèrent pour arbitres Odon, archevêque de Besançon, et Otton, comte palatin de Bourgogne. Par une sentence rendue au mois de mai 1279, il fut décidé que Philippe aurait Montmorot, Seillenard et tout ce qui était entre la Braine et Perrigny, à charge de payer une soulte à son frère. Philippe de Vienne, de concert avec son fils Hugues V, né d'Agnès de Bourgogne, sa première femme, confirma les franchises accordées à son bourg de Montmorot par Henri et Guillaume de Vienne, ses prédécesseurs. D'après un partage fait à Bellesvivre le 24 décembre 1314, entre *Hugues V* de Vienne, né du premier mariage de Philippe de Vienne et d'Agnès de Bourgogne, d'une part, *Jean* de Vienne, damoiseau, et Huguenin de Vienne, clerc, d'autre part, issus du second mariage du comte Philippe avec Jeanne de Genève, le château, le bourg et la ville de Montmorot, avec Seurre et Saint-Georges, furent mis au lot de Hugues. Ainsi que nous l'avons dit, Hugues V de Vienne, sire de Pagny, devint propriétaire exclusif de toute la seigneurie de Montmoret par son mariage avec Marguerite de Montmoret, dame du Bourg-le-Sire.



Seigneurs de Montmorot : Par suite d'un traité qui eut lieu, en 1303, entre Hugues V de Vienne et Jean de Chalon, sire d'Arlay, il fut convenu que le premier tiendrait du second, à titre de fief, le château de Montmorot, à condition, toutefois, que Jean de Chalon obtiendrait la cession de cette suzeraineté de Philippe-le-Bel, roi de France, auquel Otton V avait abandonné le comté de Bourgogne. Hugues V avait eu de Gilles de Longwy, sa première femme, *Guillaume* de Vienne, damoiseau, seigneur de Saint-Georges; il eut encore de Marguerite de Montmoret, sa seconde épouse, entre autres enfants, *Philippe* de Vienne, remarié en secondes noces à la célèbre Huguette de Sainte-Croix. Guillaume de Vienne, par suite d'un traité fait avec Philippe, son frère consanguin, devint propriétaire de la seigneurie de Montmorot et la céda, à titre d'échange, le 21 mars 1323 (v. st.), à Jeanne du Bourgogne, reine de France, moyennant une soulte de 1900 livres. Isabelle de France, fille du roi Philippe-le-Long et de Jeanne de Bourgogne, avait épousé le dauphin de Viennois. Irritée de ce que sa mère avait institué, à son préjudice, Jeanne, sa sœur, alliée à Eudes IV, duc de Bourgogne, pour son héritière universelle, elle excita son mari à déclarer la guerre au duc Eudes. Le roi de France, Philippe de Valois, fit accepter sa médiation pour terminer cette querelle, et, par une sentence du mois de mai 1330, il condamna le duc à relâcher à la dauphine, pour supplément d'apanage, Château-Chalon et Montmorot, en lui réservant, toutefois, la suzeraineté sur ces deux fiefs. Par son testament de l'an 1345, la princesse Isabelle ayant institué pour ses héritiers universels le duc et la duchesse de Bourgogne, Montmorot rentra dans les mains des souverains de Bourgogne. Un édit du mois d'août 1695 avait ordonné la vente des domaines du roi, sous faculté de rachat perpétuel; celui de Montmorot, avec la justice haute, moyenne et basse sur tous les villages de la châtellenie, fut adjugé, le 1^{er} août 1697, au profit des habitants de ce lieu et des communautés de Macornay, Vaux-sous-Bornay et les deux Messia, moyennant la somme de deux mille livres. Il fut revendu, le 16 novembre 1723, à M. Tavernier, procureur au parlement de Besançon. M. Edme-François de Balay, seigneur de Marigna, lieutenant-colonel de cavalerie, ancien gouverneur et maire de Lons-le-Saunier, le racheta du roi le 9 août 1725. Ce seigneur voulut rétablir les droits de péage et de rouage attachés à cette seigneurie, quoique tombés en désuétude. N'ayant pu justifier des titres sur lesquels reposaient ses prétentions, un arrêt du parlement de Besançon, du 4 avril 1730, rejeta sa demande.

Par lettres patentes du mois de juin 1747, Louis XV unit et incorpora la seigneurie de Montmorot à la baronnie de Courbouzon, en faveur de Claude-Antoine Boquet, président à mortier au parlement de Besançon. Les successeurs de ce magistrat se qualifièrent de barons de Courbouzon et Montmorot. Les officiers de justice qu'ils instituaient dans leur baronnie de Courbouzon, exerçaient leur juridiction sur tous les lieux de la châtellenie de Montmorot.

Par lettres patentes enregistrées à la cour royale de Paris, le 12 avril 1847, le roi Louis-Philippe autorisa le duc de Rianzarès, époux de la reine douairière d'Espagne, à porter le titre de duc de Montmorot, et lui donna pour armoiries un écu de gueules, à l'aigle éployée d'argent, chargé en cœur d'une croix de sable.

Château : Le château de Montmorot était l'un des plus anciens et des plus considérables de la province. Le terrier de 1450, que nous avons déjà cité, en donne la description suivante : « Mondit seigneur (le duc de Bourgogne), a sa place et châtel de Montmorot qui est châtel grand, spacieux et de grande garde et maintien, assis et situé sur une haute roche, et en icelle place et châtel ou donjon d'icelle a une grosse tour



de pierre à quatre quarrées bien couverte de laves et assez en bon état par dehors et dedans, mal en point. Item a en icelui donjon, une autre moyenne tour de pierre semblablement a quatre quarrées, couverte de laves, assez en bon état et joignant sur et avec les murs dudit donjon, avec une autre petite eschiffe de pierre bien couverte faisant en paraige de tour, le tout régnant du côté de vers Arlay, et est la muraille et cloison d'icelle à quatre quarrées assez bonne. Le maisonnement dedans celui donjon est cheu et par terre et en icelui n'a édifice quelconque et est tout en ruine à présent et n'y a fors qu'une très belle et grande vouûte en pierre faite à pendants bien spacieuse que encore est en bon état de présent et est recouverte dessus de taillers (laves).

A l'entrée dudit châtel, est une *maison salecte* faisant à façon de tour portail, et devant icelle porterie a un petit bolevart de pierre où qu'il y a un gros orme au milieu d'icelui et sur les murailles dudit châtel (ces murs suivaient les contours de la montagne) a plusieurs eschiffes (degrés en pierre pour monter sur la muraille) et avec ce a encore à costé dudit portail, une petite eschiffc et portelle de pierre, et dessus icelle, une petite torelle ronde de pierre, par laquelle portelle l'on va de la ville et bourg de Montmorot au chastel ; laquelle portelle regarde lesdites ville et bourg de Montmorot et se gardent lesdites porte et portelle à la charge de mon dit seigneur et à ses gages par son portier. » De toutes ces constructions il ne reste que le tronçon d'une tour carrée qui a 10^m de côté sur 14^m de hauteur, et, à 40^m au sud-ouest de ce donjon, est un pan de mur de 12^m de longueur sur 10^m de hauteur et 1^m 60 d'épaisseur. Ce mur est percé, dans sa partie supérieure, d'une belle ouverture romane, flanquée de banquettes en pierre et décorée de colonnettes engagées avec chapiteaux. Des deux donjons, l'un appartenait aux sires de Montmoret et l'autre aux seigneurs de la maison de Vienne, du chef des comtes de Bourgogne. Ruinés déjà en partie en 1456, ils ne pouvaient offrir qu'une faible résistance aux armées de Louis XI et de Henri IV. Leurs matériaux furent cédés par le roi, en 1733, aux entrepreneurs de la nouvelle saline de Montmorot, pour les constructions qu'ils avaient à faire. Il est heureux que l'œuvre de destruction n'ait pas été complète. Ce château a été habité par les sires de Montmoret, par Guillaume III de Vienne et Isabelle de Lorraine, sa veuve, par Philippe de Vienne et Hugues V, son fils. Le séjour de la reine Clotilde dans ce manoir nous paraît tout à fait imaginaire.

Bourg-dessus ou Bourg-le-Comte : Disposé au nord et à l'est du château, il n'a laissé d'autres vestiges que la maison habitée actuellement par M^{me} Nicolas.

Le terrier de 1456 le décrit ainsi : « Esquel châtel et de côté ledit donjon, a plusieurs maisons et meix de gentilshommes qui tous sont désolés et en ruine de présent, qui sont tenus de fiezf de mond. seigneur que en la plupart sont la maison de monseigneur de Belregard qui a présent et façon de ce présent terrier est et demeure audit chastel de Montmorot et en une sienne maison qu'il fait rééditer et réparer pour ce qu'elle échoit et venait en ruine comme les autres et auquel bourg dudit Montmorot a plusieurs demeures de gentilshommes semblablement tenues de fiezf de mon. seigneur, lesquelles par feu d'orvale qui pieça y fut et se bouta aud. faubourg et maisons d'icelui, sont détruites et venues en ruine excepté toutefois celles à Etienne de la Faye, écuyer, celle d'Antoine de Courbouzon, écuyer, celle de Jean de Sainte-Croix, écuyer, et celles de Lancelot et Guyot de Sugney, écuyers, frères, que de présent sont en bon entretien et suffisant état et réparation et en demeurances. Celles d'Huguenin du Pin, Jean, Guyot et Claude de Montmoret et de plusieurs autres gentilshommes et meix d'iceux étant aud. Montmorot tous sont désolés venus et chus en ruine et inhabitables. »

Il y avait dans ce bourg un four banal, une halle pour la boucherie, un marché chaque semaine, deux foires par an et une table de change tenue par des juifs. A la suite des guerres de Louis XI, le Bourg-dessus resta à peu près inhabité.

Bourg-Dessous ou Bourg-le-Sire : Suivant le même terrier, il y avait à Montmorot «un petit bourg dit le *Bourg de Sirques*, habité de plusieurs maisons tant de gentilshommes que d'autres, auquel est l'église, hommes, bourgeois, bourgeoises, habitant en icelui, lequel petit bourg est fermé et se ferme et est l'ouest (à l'entrée de la rue de l'église) une porte (dite la porte Graveleuse) formant porte du bourg que les habitans ferment quand bon leur semble et se garde à leurs gages, missions et dépens ; auquel bourg, mondit seigneur et ses gens, officiers et autres ont de jour et de nuit leur entrée et à toutes heures que bon leur semble, si métier est besoin. De présent et à façon de ce terrier, est portier et garde de la porterie de ce bourg, ayant les clefs d'icelui Jacques Savaigeot, demeurant aud. bourg et ayant sa demeure joignant la porte. »

Ce bourg existe encore, mais il n'a plus de clôture. La maison du portier est encore flanquée d'une jolie tourelle pentagone.—Le chemin de Lons-le-Saunier à Chalon-sur-Saône passait au Pontot et derrière le cimetière actuel, jetait un embranchement pour arriver au Bourg-dessus et au château, longeait le Bourg-le-Sire et traversait Saubief.



Le Bourg-dessus était commandé par le capitaine-châtelain du château et le Bourg-dessous par un prévôt. Chaque bourg avait sa bannière. Saubief dépendait de la bannière du Bourg-le-Sire, et les autres villages de la châtellenie, de celle du Bourg-dessus. Tous les habitants de la seigneurie devaient faire guet et garde et la revue d'armes au château.

Franchises : La charte primitive des franchises de Montmorot n'existe plus. On n'en connaît que la confirmation, laquelle commence en ces termes : «Nous Philippe de Vianne, sire de Pagny et de Montmoret (il n'était seigneur que d'une partie de ce dernier lieu), sçavoir faisons à tous ceux qui verront et orront ces présentes lettres, que comme nos hommes et borjois de Montmoret nous ayant prié et requis que nous leur confermissions par lettres telles franchises, comme ils et leurs autres antecesseurs ont eu et usé, à temps le comte Henri de Vianne (mort en 1233 ou 1234) et le comte Guillaume de Vianne (neveu du précédent, mort en 1235), nos dévanciers, seigneurs cei-arrières de Montmoret, et en ladite franchise les maintenissions, confermissions et fassions confirmer et maintenir à nos hoirs. Nous, quant à ce peut, veu et connu le grand prouffit de nous et des nostres, présent et à venir. Nous, certains par le témoignage de plusieurs anciens dignes de foy esd. nos hommes et nos borjois de Montmoret, confermons lad. franchise, laquelle est tex:»

Le seigneur commence par déclarer que les habitants et bourgeois de Montmorot présents et à venir, ainsi que leurs biens, doivent être francs de toutes tailles, prises, *quises*, charrois, corvées d'œuvres corporelles d'hommes, de bœufs, de chevaux, d'ânes et d'autres exactions de servitude, même de la moisson à donner au prévôt ou aux gens de sa maison.

Les hommes de la franchise reçurent le pouvoir d'élire quatre conseillers pour administrer les affaires communes, à charge, par ces magistrats, de prêter serment au seigneur; de rendre compte de leur gestion aux bourgeois, et d'appeler le commandement (le bailli) du seigneur pour contraindre ceux qui ne voudraient pas leur obéir.

Le sire s'interdit la faculté de prendre ni gelines, ni laine, ni foin, ni paille, ni autres choses, sans le consentement du propriétaire. Il pourrait seulement, ainsi que ses gens et les personnes de sa cour, su faire livrer en payant le foin nécessaire pour nourrir leurs chevaux lorsqu'ils viendraient au château. Il réserva pour lui et ses successeurs les cens qui lui étaient dus, les corvées pour faucher le pré Chaudon et un impôt de 60 livres en cas de voyage d'outre-mer, de nouvelle chevalerie ou de mariage d'une fille aînée. Hugues de Vienne, fils de Philippe, donna son consentement à cette charte qui fut octroyée au mois de décembre 1287. Les limites de la franchise s'étendaient de la planche Maréchal au pont de pierre de Montmorot, de ce pont à la fontaine de Saubief, de cette fontaine au bief de Saint-Martin, et de ce bief à la vigne d'Humbert de la Porte (de Lons).

Fief de la Faye : Ce fief, sans justice, s'étendait sur Montmorot, Messia, Courlans, Courbouzon et Macornay. Il appartenait, en 1300, à Jean de la Faye, écuyer ; de 1349 à 1366, à Guillaume de la Faye, son fils, chevalier ; de 1387 à 1406, à Huguenin de la Faye, écuyer ; de 1429 à 1456, à Guillaume II de la Faye, écuyer ; de 1460 à 1464, à Jean et Huguenin de la Faye. Marguerite de la Faye, héritière de cette maison, porta ce beau domaine en dot à Antoine de Bussy, écuyer, sieur de Vescles, qu'elle épousa en 1482, et dont elle était veuve en 1518. Claude de Bussy, leur fils, laissa pour héritier, avant 1556, Pierre de Bussy, son seul enfant. Jeanne de Bussy, fille de Pierre, s'allia, avant 1589, avec Guillaume du Pin, sieur de la Chasnée. Clériadus du Pin, seigneur des Repôts, vendit cette chevance à Pierre du Pin, baron de Jousseaux, son cousin, le 29 août 1649. Gabriel de Benoît, sieur de Bussy, héritier testamentaire de Clériadus du Pin, fit, en 1687, sommation à Pierre du Pin de se désister de cette acquisition, mais ce procès n'eut pas de suite. Anne-Marie du Pin ayant épousé Claude-César de Balay, seigneur de Château-Rouillaud, lui porta en dot la chevance de la Faye. Charles-Emmanuel-Joseph de Balay, baron de Jousseaux, Claude-César-Joseph, de Balay du Vernois, Louis-Désiré de Balay de la Chasnée, habitèrent constamment *Montmorot*. Menacés d'une expropriation, ils vendirent ce domaine, conjointement avec Marie-Césarine de Balay, leur sœur, veuve d'Emmanuel-Gaspard-Marie-Joseph de Balay, le 29 avril 1772, à Jean-François Roland, capitaine invalide, qui le revendit, en 1793, à Edme-Joseph Bouillat, homme de lois, demeurant à Paris, moyennant 500.000 fr. en assignats. M. Jean-François Roland fils, chef de division au ministère de la police générale à Paris, le racheta moyennant. 30.000 fr. et le vendit, le



3 juin 1818, à M. Jean-Claude Nicolas. La veuve de cet acquéreur y fait sa résidence.

Le château de ce fief a été reconstruit par MM. de Balay, de 1773 à 1775. Il est situé près des ruines de l'ancien château, contre la pente orientale de la montagne, et faisait primitivement partie du Bourg-dessus.

Fief de Courbouzon : Il consistait en un château-fort bâti au pied de celui de MM. de la Faye, avec une chapelle à côté ; en vignes, prés et terres sur le territoire de Montmorot. Il appartenait, en 1376, à Odet de Courbouzon, châtelain de Montmorot. Henri de Poligny, sieur de Courbouzon, et Guillemette de Visemal, son épouse, l'habitaient en 1656, et fondèrent dans leur chapelle une messe à célébrer le vendredi de chaque semaine par les familiers de Montmorot. Le 14 juillet 1663, Claude-Antoine de Poligny, dame de Courbouzon, vendit ce domaine à Pierre du Pin, seigneur de la Chasnée et baron de Jousseaux, moyennant 1.900 fr. Le château fut démoli par MM. de Balay et n'a pas laissé de vestiges.

Fief de Savagna : Savagna est nommé dans les titres anciens, *Savigny*, *Savigney*, *Sauvagney* et *Sauvaigney*. Ce village formait une prévôté qui servit d'apanage à une branche cadette de la maison de Montmoret, à laquelle on donna le nom de Savigny. *Estevenin* de Savigney, dit Huguenin, est nommé dans un titre de l'an 1307. *Poinçard* de Savigney, son fils, possédait des biens à Grozon et fut père d'Estevenette qui vivait en 1371. *Hugues* de Savigney, chevalier, châtelain de Montmorot et bailli d'Aval en 1350, épousa Odette de Poligny. *Jean* de Savigney, chevalier, seigneur de Beauregard, testa en 1394 et institua pour son héritier Guillaume de Savigney, sire de Beauregard, son fils. Par lettres patentes datées à Bletterans le 23 juillet 1443, le duc Philippe-le-Bon donna la prévôté de Savagna à Lancelot de Sugny, écuyer, en faveur duquel elle avait été résignée par Humbert de Saubief, son aïeul. Le prévôt de Savagna avait la faculté, lorsqu'il ne pouvait aller aux armées, d'instituer un lieutenant. Sur chaque amende de 60 sols, il percevait 5 sols ; sur celles de 7 sols, 12 deniers, et sur celles de 3 sols, 6 deniers estevenants. Il y avait un autre fief à Savagna qui appartenait à la famille de Molpré. Il était entré dans cette maison par le mariage de Pierre de Molpré, chevalier, avec Jeanne de Montmoret, en 1370.

Fief de Varax ou de Vitrey : Ce fief, l'un des plus importants de la châtellenie de Montmorot, s'étendait sur Savagna et jusqu'aux portes de Lons-le-Saunier. Il embrassait la prairie sur laquelle ont été bâties la rue Neuve et la rue des Salines. La justice haute, moyenne et basse y était attachée. Nous avons donné la liste de ses possesseurs à l'article *Lons-le-Saunier*.

Seigneurie de Saubief : *Salsubium*, *Sabief*, *Saubief*, *Saubiez*, dont le nom signifie *bief salé*, formait une seigneurie particulière, sans justice, dont dépendaient un moulin banal, le cours d'eau qui le faisait mouvoir, des terres, des prés, des vignes et des cens. Elle appartient, pendant plusieurs siècles, à une famille noble qui en portait le nom et qui était une branche cadette de celle de Montmorot. *Marguet* de Saubief, écuyer, était, en 1406, lieutenant général du bailli d'Aval. Il avait épousé Marguerite du Pin. Ses descendants formèrent plusieurs branches dont l'une possédait la seigneurie de Saint-Bonnot ou Saint-Bonnet, en Bresse ; une autre avait celle de Montjouvent, près d'Orgelet. Pierre de Dortans, marié à Jeanne de Saubief, vendit cette seigneurie, en 1576, à Antoine de Reculot, sieur de Villers-les-Bois, la Barre, Vertamboz, fils de Marc de Reculot qui possédait déjà un fief à Montmorot. Claude de Reculot, sieur de Mont-sous-Vaudrey, était seigneur de Saubief en 1619. Il vendit ce fief à Antoine Boy, de Lons-le-Saunier, qui le transmit avant 1669 à Pierre Boy, son fils, docteur ès-droits et lieutenant local au siège de Montmorot. Jeanne-Philippe Boy, fille de Pierre, épousa, en 1698, Bernard-François Patornay, de Salins, conseiller au parlement de Besançon, et lui porta ce domaine en dot. Charles-Emmanuel Patornay, leur fils, seigneur du Fied et de Saubief, laissa cet héritage à Frédéric-François Patornay du Fied, son fils. Ce gentilhomme, marié à Anne-Marguerite d'Amédor, émigra en 1792 et mourut en Allemagne, ainsi que son épouse. Ses biens furent vendus nationalement en 1793.

Le château de ce fief était au centre du village de Saubief. Il se composait d'une tour sous laquelle régnait un long portail, de deux ailes de bâtiments de chaque côté de cette tour, de bâtiments de dépendances et d'un grand verger à côté. Il existe encore.

Fief de Sugny : Sugny, Sugney, était un vaste territoire à l'ouest de Montmorot et de Saubief, tout couvert de bois et de pâturages au milieu desquels s'élevaient quelques chaumières. Ce terrain servit d'apanage à une branche cadette de la maison de Montmoret qui prit le nom de *Sugny*. Vaucher de Sugny vivait en 1344 ; Ethevenin de Sugny, en 1406 ; plusieurs demoiselles de cette maison furent abbesses dans les

abbayes nobles de Château-Chalon et de Sainte-Claire de Lons-le-Saunier. Adrien de Sugny, sieur de Vertamboz, laissa sa succession, avant 1576, à Antoine de Reculot, son neveu. C'est ainsi que les seigneurs de Saubief possédèrent en partie le fief de Sugny.



La chaumière qui se trouve près de la jonction de la vieille et de la nouvelle route tirant de Lons-le-Saunier à Bletterans, et appelée le *Château-Gaillard*, occupe l'emplacement du château-fort de la famille de Sugny.

Grange de la Fontaine Mercy : Ce domaine était un démembrement important du fief de Sugny et fut vendu, vers 1524, par Marc et Louis de Sugny, frères, à Pierre Rolin, de Lons-le-Saunier. Catherine Rolin le porta en dot, en 1542, à Pierre de Pise, docteur en médecine. Jacques Domos, sieur de Saint-Georges, en fit l'acquisition et le laissa à Claudine Domos, sa fille, épouse de Jean Mercier, lieutenant général au bailliage de Montmorot en 1601 et conseiller au parlement de Dole en 1618. Claude-François Mercier, leur fils, écuyer, résida presque continuellement dans ce domaine. Il obtint de l'archevêque de Besançon, le 11 septembre 1686, la permission d'y construire une chapelle et d'instituer un chapelain, et fonda cinq messes par année à célébrer dans cet édifice. Par son testament du 20 septembre 1720, M. Mercier légua toute sa fortune à l'hôtel-Dieu de Lons-le-Saunier, à charge d'acquitter certains legs, et en réserva l'usufruit à Claire Deprelz, son épouse. La grange Mercy est l'une des plus belles propriétés de l'hôpital de Lons-le-Saunier. La fontaine Mercy coulait au milieu d'un bois de haute futaie qui a été défriché comme tout le reste du territoire de Sugny.

Fief de Panthaise : Panthaise est un hameau au nord de Saubief et de Montmorot. Il formait un fief particulier qui appartenait dans l'origine à la famille dite d'Arbois. Guillaume d'Arbois, licencié en lois, bailli des terres de la maison de Vienne, transmit Panthaise à Guy d'Arbois, son fils, né de son mariage avec Nicole de Pymorin. Marie d'Arbois, fille de Guy, le porta en dot à Huguenin du Pin, seigneur de la Chasnée, son époux. Les descendants d'Huguenin du Pin l'ont transmis à MM. de Balay.

Fief de Chantrans : Il appartient pendant longtemps à une famille noble de nom et d'armes. Simon de Chantrans devint seigneur de Courbouzon par son mariage avec l'héritière de la maison de Courbouzon, et transmit cette terre à Jeanne de Chantrans, sa fille, épouse d'Hugues de Poligny, seigneur d'Augea. Par lettres patentes du mois de décembre 1740, Louis XV unit les terres de Courbouzon et de Chantrans, et les érigea en baronnie en faveur de Claude-Antoine Boquet, conseiller au parlement de Besançon. Les héritiers de M. Boquet vendirent ce fief à M. Pillot, qui en fut le dernier possesseur féodal. Le château de Chantrans appartient actuellement à M. Paillard, ancien avoué.

Indépendamment des différents Fiefs dont nous venons de parler, il y avait encore ceux de la prévôté et de la porterie du château ; ceux possédés par MM. de Beauchemin, de Rotalier, de Grivel, de Mesmay, de Mont-Saint-Ligier, la famille Guigue, et une foule d'autres qui avaient leur origine dans l'inféodation des dîmes.

Événements divers : Renaud d'Arlay, retenu prisonnier au château de Montmorot par Hugues V de Vienne, en 1290, appela à son secours Otton, comte de Bourgogne, et se reconnut son débiteur de 1300 livres pour l'avoir délivré de sa captivité. Pendant la guerre que les barons comtois firent à Eudes IV, duc de Bourgogne, il se livra un combat sanglant devant Montmorot. En 1402, le duc Philippe-le-Hardi donna l'ordre à Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, de se transporter à Montréal avec la noblesse, du pays et une troupe suffisante de gens d'armes pour chasser la Corne de Rougemont et ses bandes. A la fin de novembre de la même année, M. de Vergy écrivit à Jean de Chalon, sire d'Arlay, au sire de Pagny et aux nobles de Montmorot de se tenir prêts à marcher. Il arriva en effet le 13 décembre dans ce dernier lieu avec 70 lances. Il y attendit ceux qu'il avait mandés et écrivit de là à Grandjean Guillaume, capitaine de Montréal, pour savoir si l'on pourrait passer la rivière d'Ain au gué. Sur une réponse affirmative, il partit pour Arinthod avec Gérard Dufour, bailli d'Amont, Guichard de Saint-Seine, Jean de Montaigu, Hugues de Lanthenne et 70 écuyers. Prévoyant qu'il aurait besoin d'artillerie, il fit amener en toute hâte à Montréal les canons et les bombardes qui étaient au château de Montmorot. En 1409, le duc de Bourgogne avait fait mettre le siège devant Velleuxon. Eprouvant une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, il donna des ordres à ses officiers pour agir avec vigueur. Le maréchal et ses deux baillis écrivirent à Orgelet, Saint-Julien, *Montmorot*, Colonne, la Loye, des lettres adressées aux prévôts et échevins, pour faire publier dans les lieux de leur dépendance que tous chevaliers, écuyers et autres nobles qui ne se



rendraient pas immédiatement à Velleuxon, perdraient tout ce qu'ils avaient dans le comté. Pour éviter cette confiscation, les gentilshommes de Montmorot se hâtèrent d'obéir. Le 6 mai 1413, la duchesse de Bourgogne chargea Guy Arménier, bailli d'Aval, et Gérard Dufour, chevalier, bailli d'Amont, de se rendre dans ce bourg pour en visiter le château et les fortifications, de les faire mettre en bon état de défense, et de s'assurer que les habitants avaient des armes et des munitions suffisantes.

On ne possède aucun document sur les désastres causés à Montmorot par les guerres de Louis XI.

Gollut mentionne le château comme l'une des places importantes du bailliage d'Aval au XVI^e siècle, ce qui prouverait que le roi de France l'avait respecté.

En 1578, les troupes du duc d'Alençon, furieuses de n'avoir pu surprendre la ville de Lons-le-Saunier, incendièrent et pillèrent Montmorot. Henri IV data de ce lieu, le 21 juillet 1595, une lettre qu'il écrivait aux officiers municipaux d'Elbeuf. Le baron d'Assonville, son lieutenant, accabla les habitants de réquisitions de toute nature pendant son séjour dans la province. En 1640, Lacuzon, capitaine de Saint-Laurent-la-Roche, attaqua, sur le pont de Montmorot, un corps de cavalerie français et le mit en fuite. Les guerres et les pestes du XVII^e siècle furent si fatales à ce village, que les maisons restèrent inhabitées et les terres en friche pendant près de 30 ans. Le sol s'était couvert de bois et de broussailles. Au mois de novembre 1740, un incendie considérable éclata à Montmorot ; neuf personnes périrent dans les flammes.

Les premiers événements de la révolution s'y manifestèrent par des scènes infiniment regrettables : une première émeute eut lieu le 8 juin 1790 ; quelques habitants arrêtaient au passage des voitures chargées de blé, destinées à l'approvisionnement des marchés des montagnes. L'autorité supérieure envoya la force armée. La maréchaussée, effrayée par les vociférations de la populace, n'osa faire usage de ses armes et força les grenetiers à distribuer environ 150 voitures de blé au prix de 4 livres 10 sols la mesure, tandis qu'ils l'avaient payée eux-mêmes près de 6 livres au marché de Bletterans. Le 5 mai 1792, le bruit se répandit que des prêtres réfractaires se retiraient à l'ermitage. Quelques énergumènes résolurent de s'y transporter en armes dès le lendemain à l'aube du jour. En effet, à l'heure indiquée, ils sonnèrent le tocsin et coururent en armes à l'ermitage, sous les ordres de M. Roland, commandant de la garde nationale. Après une perquisition minutieuse, ils reconnurent qu'on s'était moqué d'eux. Pendant les années 1793 et 1794, des bandes masquées de quatre à cinq cents personnes se portaient chaque nuit aux bâtiments de graduation des salines, en chassaient les gardes et puisaient de l'eau salée. Ces scènes se renouvelèrent en 1815, pendant l'occupation des alliés.

ÉTAT ANCIEN

Établissements religieux :

Église : Montmorot dépendait de la paroisse de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier. Il n'y eut, jusqu'en 1686, qu'une chapelle desservie par un chapelain amovible, à la nomination du prieur de Saint-Désiré. La possession de cette chapelle fut confirmée à l'abbaye de Baume par une bulle de l'antipape Victor IV, de l'an 1162. Les habitants de Montaigu, Montmorot, Vaux-sous-Bornay, Macornay, Courbouzon et Messia, intentèrent un procès, en 1459, au prieur, Pierre du Tartre, devant la cour du bailliage d'Aval, pour faire déclarer que ce prélat ne pouvait rien exiger d'eux à titre de droits curiaux. Dans une audience tenue à Montmorot, le 25 août 1460, par François de Menthon, chambellan du duc de Bourgogne et son bailli d'Aval, ce magistrat fixa les droits à payer pour les sépultures, les anniversaires, les lettres d'épousailles, les baptêmes, les confessions et les offrandes de Pâques. Les habitants de Montmorot appelèrent de cette sentence au parlement de Dole, mais cette cour confirma, le 14 mai 1474, purement et simplement la décision du bailli d'Aval. Ce titre prouve qu'il n'y avait pas encore à cette époque de cimetière dans ce village. Celui qui entourait l'église ne fut en effet établi qu'au XVI^e siècle. Une familiarité de sept prêtres chargés du service des fondations dans les chapelles, fit approuver ses statuts par l'archevêque de Besançon en 1514.

L'église est située au pied méridional de la montagne et domine les habitations. Elle est dédiée à saint Grégoire, pape, dont on célèbre la fête le 3 septembre, et se compose d'un petit porche, d'un clocher, de trois nefs, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Cet édifice, reconstruit de 1710 à 1717, est orné avec beaucoup de goût. La partie inférieure du clocher est du style ogival. Les nefs collatérales ont été ajoutées en 1840 et ont coûté 18.000 fr., fournis en grande partie par M^{me} de Rouen. Dans les démolitions qui ont eu lieu pour construire ces petites nefs, on a trouvé de beaux fragments d'architecture ogivale. Il y avait

autrefois deux chapelles, l'une dédiée à sainte Anne, dans laquelle les confrères du Saint-Esprit faisaient leurs exercices, et une autre dédiée à saint Antoine, dont les seigneurs de Saubief avaient le patronage. Une belle châsse dorée renferme les reliques de saint Grégoire et d'autres saints. En 1671, Claude-Joseph Grivel donna à l'église des reliques authentiques des saints martyrs Félix, Tranquillin et Boniface, qui lui avaient été envoyées par Gaspard, cardinal de Sainte-Prudentiane.

Maison de Cluny : L'abbaye de Cluny avait une maison à Montmorot, dans laquelle elle entretenait un ou deux religieux chargés de recevoir et d'expédier le sel que ce monastère prenait aux salines de Salins et de Montmorot. Sur la demande de Hugues IV, comte de Vienne et sire de Pagny, Huo, abbé de Cluny, consentit, au mois de mai 1259, à céder l'usufruit de cette maison à Jean, curé de Mirebel, à charge de la réparer, de l'entretenir et de payer un cens de 25 sols viennois. On croit que cette maison occupait l'emplacement de la maison de M^{me} Plantet, proche du grand chemin et de l'église.

Chapelle du château : Une chapelle, dédiée à saint Nicolas, s'élevait sur la montagne, entre les deux donjons, et existait encore en 1406. La place qu'elle occupait n'est plus qu'un monceau de ruines. Il y en avait d'autres dans les châteaux de Saubief, de Bussy, de la famille de Courbouzon, et à la grange de la fontaine Mercy.

Chapelle Saint-Nicolas : Sur la promenade qui se trouve entre le pont neuf et la maison de M. Guigue de Maisod, était une vieille chapelle gothique, dédiée à saint Nicolas, dans laquelle la *confrérie des pénitents blancs* faisait ses bizarres exercices. L'archevêque de Besançon, frappé de son état de vétusté, en avait ordonné la démolition en 1681, mais les habitants se cotisèrent pour la faire réparer et y fondèrent 18 messes par an. Fermée au moment de la révolution, elle servit plus tard de salle d'école et n'a été rasée qu'en 1840.

Ermitage de N.-D. de Montciel : Dans notre article sur Lons-le-Saunier, nous avons écrit l'histoire de cet établissement jusqu'au moment où il fut vendu nationalement à M. Guillaume, curé de Montmorot, en 1792. A cette époque, M. l'abbé Marion alla y chercher la statue miraculeuse de la Vierge et la déposa dans l'église de Saint-Désiré, dont il était curé. Lors de la fermeture de cette église, en 1794, ce précieux dépôt fut enlevé par des personnes pieuses et porté chez M^{lle} Cernier, qui le tint caché jusqu'en 1804. L'exposition publique de la madone ayant été demandée peu de temps après, elle fut replacée à Saint-Désiré, où l'ancienne confrérie, agrégée à l'archiconfrérie du confalon de Rome, reprit ses exercices ; puis au collège, puis enfin à Saint-Désiré. M^{lle} Emilie Dardelin, de Lons-le-Saunier, désirant depuis longtemps voir rouvrir la chapelle de l'ermitage, contribua, en 1839, pour une somme de 20.000 fr., à l'acquisition de ce domaine. Dès la fin de la même année, M. Bailly, vicaire-général et supérieur du séminaire diocésain, affecta cette propriété à un établissement de bienfaisance. M. l'abbé Malfroy, principal du collège de Morez, proposa un vaste plan qui consistait à replacer la Vierge dans un sanctuaire sur la montagne et à créer à côté une Providence destinée à recueillir les enfants pauvres, à les élever et à leur faire apprendre un métier. Son projet fut adopté, Cet ecclésiastique, arrivé à l'ermitage le 27 novembre 1839, ouvrit immédiatement un atelier d'horlogerie, et peu de temps après un atelier de menuiserie. Dès le printemps suivant, les travaux de constructions commencèrent, et, le 20 août, Mgr de Chañon, évêque de Saint-Claude, fit solennellement la pose de la première pierre de la nouvelle chapelle. L'ancienne fut convertie en habitation privée. M. Bailly, supérieur du séminaire, fit la bénédiction de cet édifice le 23 mai 1841. La statue miraculeuse de la Vierge fut tirée de l'église Saint-Désiré et portée processionnellement sur la montagne, au milieu d'un immense concours de peuple. Le but de l'œuvre de M. Malfroy avait été de recueillir dans tout le département les orphelins, les enfants pauvres et abandonnés, pour leur donner une éducation religieuse, morale, élémentaire et professionnelle. Des maîtres habiles présidaient et travaillaient à la confection des ouvrages. Chaque atelier comptait plusieurs chefs. On y enseignait les métiers d'horloger, de menuisier, d'ébéniste, de cordonnier et de tailleur d'habits. On y formait aussi des élèves jardiniers, vigneron et cultivateurs. Admis dans la maison dès l'âge de 12 ans, les élèves n'en sortaient qu'à leur majorité, et ils étaient libres de choisir l'état pour lequel ils avaient de la prédilection. L'apprentissage fini, ils recevaient un salaire proportionné à leur mérite.

Une association, dite des *dames protectrices* de l'ermitage, se forma bientôt dans tout le département afin de procurer des secours à cette maison. Les sommes accordées par le gouvernement, à titre d'encouragement, les fondations de bourses votées par le conseil général, l'habile administration du directeur, tout concourait à rendre cet établissement florissant. Mais malheureusement il excitait, de la



part des industries et des ouvriers établis en ville, des sentiments de jalousie et de rivalité. Aux premières rumeurs de la révolution de 1848 à Lons-le-Saunier, une agitation sourde se manifesta et l'orphelinat fut menacé. Sur l'imminence de l'émeute qui se préparait, M. le préfet du Jura se hâta d'envoyer à l'ermitage un double poste de garde nationale et de troupe de ligne, et, à la sollicitation du comité républicain, il prit, le 27 février, un arrêté ordonnant la fermeture de la maison et le renvoi des orphelins. Son arrêté reçut une exécution immédiate. On laissa néanmoins, pendant près d'un mois, un poste de garde nationale pour protéger la personne et les biens de M. Malfrov. L'ermitage est occupé actuellement par les PP. jésuites. Les bâtiments ont été achevés, les chemins réparés et les jardins agrandis. La statue miraculeuse de la Vierge continue d'être un objet de vénération et attire chaque jour un grand concours de fidèles.

Établissements de bienfaisance :

Maladrerie de sainte Madeleine : Un hospice pour les lépreux, à l'usage des malades de Lons-le-Saunier, Montaigu et Montmorot, s'élevait sur le territoire de ce dernier lieu, dans l'endroit appelé à la *Maladre*, proche du bureau d'octroi. Nous en avons déjà fait l'historique à l'article *Lons-le-Saunier*.

Hospice du Saint-Esprit : Il y avait à Montmorot un hospice du Saint-Esprit dont l'administration, confiée d'abord à des hospitaliers, passa, au XV^e siècle, à des femmes. Il était connu, en 1450, sous le nom de *maison de la converse*. On n'en reconnaît plus l'emplacement.

Établissements judiciaires :

Prévôté : Le prévôt de Montmorot commandait aux hommes de la commune dans toutes les expéditions militaires, jugeait en première instance les causes civiles et poursuivait les délits. Le prévôt avait droit d'assistance aux assemblées des Etats de la province.

Châtellenie : Le capitaine châtelain du château était le commandant né des nobles de la châtellenie, le gouverneur du Bourg-dessus, et avait seul qualité pour publier l'imminent péril de guerre et requérir les retrahants de se retirer au château avec leurs meubles. Il jugeait les crimes qui n'emportaient pas la peine de mort et statuait par appel sur les sentences des prévôts de la châtellenie.

Bailliage : Lorsque Montmorot fut devenu la propriété des ducs de Bourgogne, ces princes en firent un des principaux sièges du bailliage d'Aval. Le bailli ou son lieutenant y tenait les assises trois fois par an et statuait, par appel, sur les sentences rendues par les juges particuliers des seigneurs. Il jugeait même, par prévention, sur une foule de causes portées directement à son tribunal. Le roi d'Espagne étant devenu possesseur, en 1567, de la seigneurie de Lons-le-Saunier, par l'effet de la confiscation prononcée contre le prince de Nassau, permit au bailli d'Aval et à son lieutenant de tenir leurs journées dans cette ville, qui était peuplée de jurisconsultes. Si ces magistrats y tinrent quelques audiences avant 1507, ils ne purent le faire que par emprunt de territoire et avec le consentement des princes de la maison de Chalon. Après la conquête définitive de la province, Louis XIV érigea un bailliage royal à Lons-le-Saunier, ce qui amena la suppression de celui de Montmorot. L'auditoire du bailliage et la halle furent construits en 1379. Marguerite, comtesse de Bourgogne, contribua à la dépense pour une somme de 30 livres. Le terrier de 1456 décrit ainsi ces édifices : « *Item*, mondit seigneur a sa halle aud. lieu de Montmorot, en laquelle halle a un auditoire en signe de souveraineté en haute justice fermant à clef et en icelle est peinte la figure et remembrance de mon seigneur J. C. et les armes de mond. seigneur peintes aud. auditoire et illec led. bailli d'Aval ou son lieutenant tient les assises trois fois l'an comment est accoutumé est de faire et aussi ses journées quand bon lui semble et aux jours ordonnés et en icelle halle a seps (prison) à mettre prisonniers quand le cas y advient et en lad. halle se tiennent deux foires en l'an, est à savoir la première à la Saint-Pierre, entrant en août, et l'autre à la Saint-Luc apôtre. » On lit plus loin : « Le laboureur, prisonnier es prisons de mond. seigneur en son châtel et prison de Montmorot ou autre personne de labour, marchand ou bourgeois, doit au geôlier pour sa peine 3 sols estevenants, chaque gentilhomme 5 sols, chaque chevalier 10 sols. » La halle était près du moulin.

Tabellionné : Le tabellionné de Montmorot avait un ressort très étendu. On y apportait sceller les contrats de ventes, d'échanges, les quittances, non seulement des villages de la châtellenie, mais encore ceux passés dans les seigneuries de Lons-le-Saunier, Bletterans, Arlay, Ruffey, Saint-Laurent-la-Roche, Sainte-Agnès, Montfleur, Chavannes, Saint-Amour, Gigny et Clairvaux, et dans plusieurs autres localités.

Établissements industriels :

Salines : La principale rue de Montmorot s'étend depuis le pont neuf jeté sur la Vallière, près de la maison commune, jusqu'à la route impériale de Lyon à Strasbourg, et court du sud au nord. Elle est connue sous le nom de *rue de la Berne*. La route de Lons-le-Saunier à Louhans la coupe en deux parties. Dans le quartier à gauche de cette route existait un puits à muire que le terrier de 1456 décrit de la manière suivante : « *Item*, a mon dit seigneur (le duc de Bourgogne), un puits à muire appelé *Berne à saline*, assis au village de Montmorot, du côté le meix et maison Huguenin du Pin, écuyer, devers vent, d'une part, et devers bise, le meix de Claude Vauchier de Lons-le-Saunier, d'autre part, lequel puits et berne saline de muire est de présent en ruine, et est à savoir que l'on n'en use point, et sur icelui puits, ni à l'entour n'y a en édifice nulle maison, mais est tout découvert et deshauté et n'y a fort porpris de murs à l'entour et dès l'an que icelui puits fut désert par feu Humbert Guichard et Pierre Alépy de Salins et en icelui puits, disent les habitants de Montmorot avoir leur usage à icelle saline pour leurs bêtes et aisances, sans en vendre ou donner, mais tous autres étrangers et venant quérir muire en cette saline, doivent chacun an à mon dit seigneur payer à la mesure de Montmorot une mesure froment, avec une geline (une poule), au terme de fête Saint- Martin d'hiver. » Dans le procès que soutint, en 1460, Pierre du Tartre, prieur de Saint-Désiré, contre les paroissiens de cette église, ce prélat exposa au bailli d'Aval que son prieuré avait perdu ses meilleurs revenus par la suppression des salines de Lons-le-Saunier et de Montmorot, sur lesquelles il avait des redevances considérables. Il est bien certain, malgré le silence des chartes, que le puits de Montmorot remontait à une haute antiquité.

En 1606, les fermiers des salines de Salins envoyèrent des agents pour fermer ce puits et en faire perdre les sources, Les habitants s'opposèrent à cette voie de fait et se firent maintenir dans leurs droits par une sentence rendue le 10 septembre de la même année. Les fermiers appelèrent de ce jugement devant le parlement. Adrien Thomassin, président de Bourgogne, prévint les habitants qu'il entraînait dans les vues des archiducs Albert et Isabelle d'obtenir la suppression de leurs droits d'usage, et qu'il les engageait à y renoncer, moyennant une indemnité. Ne jugeant pas la partie égale, ils se résignèrent.

Par un acte passé le 13 août 1607, ils s'engagèrent « à entretenir la berne saline dûment close de murailles de hauteur convenable, sans aucune porte ou ouverture par laquelle on puisse tirer de l'eau salée, comme aussi au-dessus de lad. muraille, à leurs frais entretenir à jamais une grille de bois, de telle force et épaisseur que pareillement on ne puisse en manière quelconque puiser de lad. eau, l'usage d'icelle demeurant perpétuellement aboli. » A titre d'indemnité, Albert et Isabelle leur cédèrent le moulin banal et le battoir qu'ils avaient à Montmorot, dits le *moulin de la halle*, à charge de leur payer un cens annuel de 30 livres estevenantes. Ce moulin était sur un canal dérivé de la Vallière qui passait sous les maisons de M. Clerget de Saint-Léger et de M. Guigue de Maisod. Il fut cédé au roi, en 1748, pour l'usage des salines, en échange du moulin de Saubief qui avait été acquis, la même année, par ce souverain, de M. Patornay, dans la vue de cet échange.

En 1734, M. Chaillet, entrepreneur des nouvelles salines, songea à faire usage du puits de Montmorot. Après avoir fait enlever la terre et la pierre qui l'encombraient, il reconnut qu'il était construit avec beaucoup d'art et en belle pierre de taille. Sa profondeur était de 14^m 58^c, sa longueur de 4^m 53^c et sa largeur de 2^m 43^c. A l'un des angles, du côté nord, jaillissait une source grosse comme le bras. Une autre source arrivait par un tuyau de plomb de 128 mm de diamètre. La première avait 4 degrés de salure et la seconde 3 seulement. Des expériences répétées apprirent que ces sources pouvaient fournir 169^m cubes d'eau en 24 heures. M. Helvétius, fermier général, fit exécuter, en 1743, des travaux considérables pour empêcher le mélange des eaux douces avec les eaux salées, mais les sources se tarirent subitement en 1780.

Le 15 juillet 1832, l'Etat vendit le bâtiment d'habitation et le vaste hangar qui avaient été construits près du puits, à Jean Creiss, naturalisé Français. Cet acquéreur y a établi un four et un moulin à plâtre.

Saline de l'Etang du Saloir : Une compagnie formée à Neuchâtel, en 1733, pour rétablir les salines de Lons-le-Saunier, n'ayant pu parvenir, après plusieurs mois de travaux, à dessécher l'ancien réservoir et à séparer les eaux douces des eaux salées, renonça à cette entreprise et explora le sol de Montmorot. M. Chaillet, directeur de cette entreprise, fit faire à l'étang du Saloir, au nord de ce village, des fouilles qui obtinrent un plein succès. Elles le conduisirent à des excavations d'une grande profondeur, où il découvrit 6 sources dont l'eau avait de 7 à 13 degrés de salure. Il construisit immédiatement un puits d'une profondeur de 16^m 84^c et de 3^m 89^c de diamètre, avec un escalier en pierre de 72 degrés pour y descendre,



et plaça au fond de ce puits un réservoir en pierre de taille pour recevoir les eaux salées qui jaillissaient de tous cotés. De 1735 à 1739, il éleva, près de ce puits, un bâtiment formant un parallélogramme de 90^m 72^c de long sur 15^m 87^c de large. Ce bâtiment était divisé intérieurement en six parties : la première servait au logement des employés; la seconde renfermait une *berne* à trois fourneaux, chauffant six chaudières ; la troisième, un ouvroir ; la quatrième, des *étuilles* pour le sel en grains, et la cinquième, une salle pour l'entrepôt des bosses de sel ; dans la sixième étaient une forge, des magasins pour le fer et pour le charbon. Des galeries furent en même temps établies autour du puits pour recevoir les eaux douces et les séparer des sources salées. La fabrication du sel commença dès 1731, mais des bruits malveillants ne tardèrent pas à se répandre dans le public. On prétendait que l'usage de ce sel faisait avorter les femmes, périr le bétail et pourrir les fromages. Les préventions allaient si loin que les parents défendaient aux prêtres de s'en servir pour baptiser leurs enfants. Chaillet, désespéré, faisait faire des enquêtes dans tous les villages pour rechercher les auteurs de ces calomnies, sans pouvoir les découvrir. Les protecteurs de la saline, tels que le garde des sceaux, le cardinal de Fleury, premier ministre, le contrôleur général, l'intendant même de la province, commençaient à ajouter foi aux plaintes des populations ; mais des expériences faites à Paris et à Besançon démontrèrent jusqu'à l'évidence que les eaux ne renfermaient aucun principe pernicieux, et qu'il y avait seulement des modifications à apporter dans le mode de préparation et de dessiccation des sels en pains. M. Chaillet reprit courage et fabriqua, chaque année, de 10 à 15.000 charges de sel. Un arrêt du conseil d'Etat, du 24 décembre 1737, rendu contradictoirement entre les fermiers généraux et les entrepreneurs de la saline, décida que l'établissement définitif des salines demeurerait fixé à l'étang du Saloir et obligea ces derniers «à faire incessamment fermer, condamner et noyer avec les eaux douces, les sources salées ouvertes, décombrées et fouillées par eux tant à Lons-le-Saunier qu'aux environs de cette ville.» Cette décision souleva d'amères réclamations de la part des habitants de Lons-le-Saunier. Le sieur Chaillet ne jouit pas longtemps du fruit de son entreprise, malgré le privilège qui lui avait été accordé pour un délai de trente années. Contrarié par les fermiers généraux, il se vit dans la nécessité de l'abandonner au roi, qui subrogea immédiatement à ses droits, par arrêt de son conseil du 27 janvier 1739, le sieur Jacques Forceville et ses cautions, à charge de payer à M. Chaillet une indemnité de 210.000 livres.

Le faible degré de salure des sources exigeait une si grande consommation de bois pour la formation du sel, que Forceville, loin de faire des bénéfices, voyait chaque jour ses pertes s'accroître. Jean Lallemand, bourgeois de Paris, industriel aussi actif qu'intelligent, se rendit à Lons-le-Saunier et vit bientôt tout le parti qu'il pouvait tirer des richesses salifères répandues dans les environs. Il connaissait les avantages qu'offraient les bâtiments de graduation déjà en usage dans différentes contrées de l'Europe, pour épargner le bois nécessaire à l'évaporation entière des eaux qui n'avaient qu'un faible degré de salure. Le roi, par arrêt de son conseil du 17 septembre 1743, accepta les offres qu'il fit d'établir à ses frais une saline et des bâtiments de graduation à Montmorot, et de former la quantité de 20.000 kg de sel par an, à charge, par Sa Majesté, de fournir remplacement de ces constructions et d'établir les canaux qui devaient amener les eaux des puits de Lons-le-Saunier, Montmorot et de l'étang du Saloir, ainsi que les eaux douces indispensables pour le jeu des rouages. Lallemand se mit aussitôt à l'œuvre, et, peu de temps après, la saline de l'étang du Saloir fut supprimée.

Salines de Montmorot : Dès le mois de septembre 1743, M. Querret, architecte ordinaire de la province de Franche-Comté et sous-inspecteur des ponts et chaussées, reçut de l'intendant l'ordre pressant de choisir l'emplacement le plus convenable pour les nouvelles salines, de mesurer les terrains à acquérir et de dresser le plan des constructions à faire. Cet ingénieur, qui n'avait jamais vu de bâtiments de graduation, était fort embarrassé pour remplir sa mission. Il se rendit en toute hâte en Savoie pour visiter des édifices de ce genre. Au mois de décembre de la même année, les usines à supprimer et les terrains étaient acquis. M. Helvétius, qui passait pour un très habile géologue, fut envoyé sur les lieux pour constater l'état des sources, leur degré de salure, et en rechercher au besoin de nouvelles. Il fut assez heureux pour en découvrir cinq dans une excavation qu'il fit ouvrir au bord d'un pré appartenant aux dames Tiercelines de Lons-le-Saunier, au pied méridional de la montagne de Montmorot. Jean Lallemand déploya la plus grande activité dans son entreprise.

En 1747, les bâtiments destinés à la cuite des sels, au logement des employés, et deux bâtiments de graduation, étaient déjà terminés. En 1748, le puits Cornod et un troisième bâtiment de graduation furent

établis en vertu d'un arrêt du conseil du 28 mai de la même année. La fabrication atteignait facilement le chiffre porté dans le traité, mais les plaintes des populations contre la qualité du sel ne cessaient de se faire entendre. Le roi envoya, en 1700, M. de Montigny, membre de l'académie des sciences, pour analyser toutes les sources et aviser aux moyens de porter remède au mal. Ce chimiste fit apporter dans la cuite des sels diverses modifications dont le résultat fut des plus satisfaisants. M. Jars, ingénieur des mines très distingué, fut envoyé en même temps pour rechercher s'il ne serait pas possible de trouver aux environs des salines de la houille ou de la tourbe, afin de diminuer la consommation des bois. Des explorations dirigées avec intelligence autour de Beaufort amenèrent la découverte d'une magnifique couche de lignite qui se prolongeait à plus de 10 kilomètres dans la plaine. On se jeta avec avidité sur ce nouveau combustible, et, en peu de temps, plus de dix mille voitures en furent chargées. M. de Ruffey fit de ce gisement l'objet d'une dissertation qui fut publiée dans le premier volume des Mémoires de l'académie de Dijon. Par arrêt du conseil du 10 octobre 1766, Perceval-Deschênes obtint l'autorisation d'ouvrir aux salines un laboratoire pour fabriquer des sels d'Epsom, de Glauber et d'ammoniac. A l'expiration du bail de Lallemand, Julien Alaterre se rendit adjudicataire de la ferme des salines, par arrêt du conseil du 17 septembre 1771. Son exploitation fut si malheureuse qu'en moins de deux ans il l'abandonna. Le 12 mars 1774, Jean Roux-Monclar, riche capitaliste de Paris, obtint la concession, pour 24 ans, des salines de Salins, Montmorot, Dieuze, Château-Salins et Moyenvic. A la suite de circonstances qui ne nous sont pas connues, ce bail fut résilié en partie, de 1783 à 1787, et les salines de Montmorot furent mises en régie pour le compte du roi. Malgré tous les avantages que la province retirait de cet établissement en obtenant plus facilement le sel nécessaire à la consommation, nous devons dire qu'il était l'objet d'une haine générale. Nous allons en indiquer la cause. L'arrêt du conseil du roi du 2 juin 1733, qui autorisa Chaillet et ses associés à rétablir la saline de Lons-le-Saunier, affecta à la cuite et à la formation des sels tous les bois royaux situés dans un rayon de quatre lieues de la ville de Lons-le-Saunier, et, en cas d'insuffisance, ceux des particuliers. Une ordonnance de l'intendant, du 6 décembre suivant, défendit à tous propriétaires de bois, étant à la distance de 4 à 5 lieues de Lons-le-Saunier, de les faire abattre, ni d'en vendre la coupe à d'autres qu'aux entrepreneurs de la saline. Un second arrêt du conseil, du 23 février 1734, affecta, pour l'usage de cette saline, non seulement les forêts du roi situées dans le ressort de la maîtrise de Poligny et la forêt de Sagy, dans le duché de Bourgogne, mais encore les forêts des particuliers et des communautés placées dans le rayon de quatre lieues de Lons-le-Saunier, et décida que s'il survenait des difficultés, elles seraient jugées en dernier ressort, jusqu'à concurrence de 3.000 livres, ainsi que celles excédant cette somme, sauf l'appel au conseil du roi, par l'intendant de la province, auquel Sa Majesté attribua toute juridiction. Les seigneurs qui possédaient les plus belles forêts étaient dans la consternation. On coupait les arbres de haute futaie jusque dans leurs parcs. Une juridiction composée d'un juge subdélégué, d'un procureur du roi, d'un greffier, d'un arpenteur, faisait arpenter les forêts, en ordonnait les coupes et statuait sur les délits qui s'y commettaient. Le grand réformateur des eaux et forêts, la chambre souveraine des eaux et forêts du parlement, les officiers de la maîtrise de Poligny, voyaient toutes leurs prérogatives disparaître par la création de cette juridiction. Chaque jour surgissaient d'irritants conflits. Les gardes de la maîtrise de Poligny et ceux de la réformation ne se rencontraient jamais sans s'injurier ou se battre. Le parlement cassait les jugements rendus par le juge des salines, et, à son tour, le conseil du roi annulait les arrêts du parlement. La confusion était à son comble. Par un arrêt du conseil du 3 décembre 1748, le roi déclara que l'affectation générale des bois en faveur de la saline serait réduite dans le rayon de trois lieues comtoises de Lons-le-Saunier, et que tous les autres rentreraient sous la police et juridiction dont ils dépendaient avant d'être compris dans l'arrondissement de la saline. Cette première mesure commença à calmer l'irritation des esprits, mais elle était encore insuffisante. Par un second arrêt rendu le 4 mars 1776, le roi déclara que tous les bois appartenant aux seigneurs ou particuliers, situés même dans les trois lieues de cet arrondissement, seraient distraits à perpétuité de l'affectation. Les choses étaient en cet état lorsque survint la révolution. Louis XVI, pour faire disparaître tout motif de mécontentement, décida, par un décret du 20 juillet 1791, qu'on ne pourrait employer aux salines d'autre combustible que la houille.

Le personnel de la réformation se composait alors d'un juge de la saline, commissaire subdélégué, d'un procureur du roi, d'un garde-marteau, d'un greffier, d'un arpenteur, d'un huissier audiencier et de 36 gardes particuliers.

Le commissaire du conseil et les officiers de la réformation connaissaient seuls, et à l'exclusion de tous autres juges, de tous les cas qui étaient ailleurs de la compétence des officiers des maîtrises, et en outre de toutes les voies de fait, vols, assassinats, meurtres, rébellions, commis dans l'intérieur de la saline, et, à



l'extérieur, en la personne des officiers, gardes et employés, dans l'exercice de leurs fonctions. Comme les officiers et juges des salines de Salins, ils connaissaient encore seuls des vols de sel en pains ou en grains et des vols d'eau salée. (Arrêt du conseil, du 25 avril 1774.)

Un inventaire fait, en 1793, par ordre du directoire du département, contient une description très détaillée de toutes les parties dont se composait alors l'établissement des salines. Nous n'en donnerons qu'une analyse succincte. On distinguait l'ensemble des constructions en deux parties, dites, l'une, *bâtiments extérieurs*, et l'autre, *bâtiments intérieurs*. La première comprenait les bâtiments des puits de Lons-le-Saunier, de l'étang du Saloir, du puits Cornod, les trois bâtiments de graduation, les logements des charpentiers et des gradueurs. Les bâtiments intérieurs étaient ceux réunis dans l'enceinte de la saline.

Cet inventaire détaillé figure dans l'ouvrage de Rousset.

En 1793 et 1794, les représentants du peuple Lejeune, Besson, Garnier de l'Aube, envoyés en mission près des salines de Montmorot, furent impuissants pour mettre de l'ordre dans l'administration de cet établissement. Les ouvriers n'étant pas payés, cessaient de travailler. D'un autre côté, des vols d'eau salée se commettaient de jour et de nuit par des rassemblements d'hommes armés qui chassaient impunément les gardes. Le 28 décembre 1797, les salines de la Meurthe, du Jura, du Mont-Blanc, de la Moselle, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône et du Doubs, furent louées à Catoire, Duquesnois et C^{ie}, moyennant 3.600.000 livres ; mais un arrêté des consuls, du 2 juin 1800, prononça la résiliation de ce traité et décida que toutes ces salines seraient mises en régie intéressée, à charge par les régisseurs de les administrer. Cette mesure ne produisit pas les résultats qu'on en attendait. Par un décret du 15 avril 1806, l'empereur Napoléon I^{er} statua que les salines de Dieuze, Moyenvic, Château-Salins, Soulz, Saulnot, Arc, Salins et Montmorot seraient louées pour 99 ans. Une société se forma immédiatement sous le titre de *Compagnie des Salines de l'Est* et se rendit adjudicataire. C'est cette compagnie qui fit construire, en 1811, le quatrième bâtiment de graduation appelé le *bâtiment Napoléon* et plus tard le *bâtiment d'Angoulême*. Une ordonnance royale, du 15 septembre 1825, prononça encore la résiliation de ce bail à partir du 1^{er} janvier suivant, et autorisa le ministre des finances à concéder les mêmes salines pour 99 ans, à titre de régie intéressée. Un bail fut passé, le 31 octobre 1825, à une nouvelle société formée sous le nom de *Compagnie des Salines et Mines de sel de l'Est*. Cette société remplit mal ses engagements. Une nouvelle ordonnance, du 21 juillet 1843, autorisa le domaine de l'État à continuer la fabrication du sel dans la saline de Montmorot ; puis, se ravisant tout à coup, le gouvernement vendit ces salines, le 27 septembre de la même année, à M. Jean-Marie de Grimaldi, moyennant 780.000 fr. Une société en commandite, ayant pour principaux actionnaires et acquéreurs François de Narvaez, comte de Juminy, lieutenant-général espagnol, Félix O'Neil, le vicomte Decazes, le marquis de Pange, le marquis de Fondras, MM. Becquerel, Barthe, etc., se forma pour l'exploitation de ces salines.

M. de Grimaldi, nommé administrateur général provisoire, métamorphosa tout à coup cet établissement. Les puits de Lons-le-Saunier, de l'étang du Saloir, le puits Cornod et les bâtiments de graduation furent supprimés. Les trois anciennes poêles, d'une surface de 58^m carrés, furent remplacées par trois autres d'une surface de 96^m carrés ; douze nouvelles furent ajoutées, l'une de 160^m carrés, dix de 128^m carrés et une de 113^m carrés. Cinq nouveaux trous de sonde, ouverts à une énorme profondeur, permirent de porter la fabrication annuelle du sel jusqu'à 100.000 quintaux métriques. Des débouchés furent ouverts dans les départements du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, de l'Allier, etc. Les modestes bâtiments de la direction furent convertis en une demeure splendide qui devint le théâtre de fêtes magnifiques. Une partie de la cour devint un délicieux jardin. La main d'une fée semblait présider à toutes ces transformations. M. de Grimaldi, par sa bienveillance, sa noble générosité, a laissé dans le département les plus honorables souvenirs.

On fabrique actuellement aux salines quatre qualités de sel, dites sel fin-fin, sel fin, moyen et gros. Il y a en outre deux chaudières pour la production du sulfate de soude et du sulfate double de potasse et de magnésie. Le nombre des employés et ouvriers varie de 100 à 150. M. Thomas, ancien préfet du Jura, dont chacun connaît l'administration paternelle, est, depuis 1852, le directeur de cet établissement ; la haute surveillance en appartient à un conseil d'administration séant à Paris, sous la présidence de M. Léon Lillo.

Biographie : Montmorot est la patrie de M. Désiré *Godefin* (1767-1839), ancien officier d'infanterie et agronome très distingué ; de plusieurs membres des familles de Balay - Château - Rouillaud et de

Saubief ; ces derniers, sous le nom de seigneurs de Saint-Bonnet ou Saint-Bonnot, firent grande figure au XV^e siècle ; et enfin de la famille Plantet, qui a fourni à l'armée des officiers supérieurs et des chevaliers de Saint-Louis.

Bibliographie : Archives des préfectures du Doubs et du Jura. — Annuaire du Jura, années 1842 et 1848.
— Mémoire de M. Fenouillot de Falbaire sur les salines de Salins et de Montmorot, publié en 1787.